



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 20 juillet 2022

DENGUE À LA RÉUNION : Le nombre de cas poursuit sa baisse

Du 27 juin au 10 juillet, 19 cas de dengue ont été enregistrés contre 24 pour la période précédente. La saison de l'hiver austral est moins favorable au développement des moustiques, le nombre de cas hebdomadaires diminue donc depuis quelques semaines.

Toutefois, le virus ayant circulé toute l'année à La Réunion, la vigilance doit être maintenue même durant l'hiver austral pour réduire autant que possible la transmission de la maladie. Les Réunionnais sont encouragés à maintenir les bons gestes pour se protéger des moustiques vecteurs de la dengue : supprimer tout ce qui peut contenir de l'eau chez soi, utiliser des répulsifs, des moustiquaires... et consulter immédiatement un médecin dès les premiers symptômes.

Enfin, en cette période de vacances scolaires, les voyageurs qui se rendent dans des zones où circulent des maladies transmises par les moustiques sont invités à se protéger des piqûres durant leur voyage et la semaine suivant leur retour dans l'île afin d'éviter l'introduction d'autres sérotypes de la dengue ou de nouveaux virus.

Situation de la dengue au 20 juillet 2022 (Données Santé Publique France Réunion, ARS)

Cette année, le secteur Sud reste le secteur concentrant le plus de cas de dengue.

Du 27 juin au 10 juillet, les cas se situaient dans 8 communes de La Réunion répartis comme suit :

- **Sud** (12 cas) :
Saint-Pierre, Petite-Île, Saint-Louis, Les Avirons, Saint-Joseph
- **Ouest** (5 cas) :
Le Port, Saint-Paul
- **Nord** (2 cas) :
Saint-Denis
- **Est** (0 cas) :

Par ailleurs, aucun regroupement de cas n'a été identifié sur la période.

Depuis le 1^{er} Janvier 2022

- **1 250 cas confirmés**
(après consolidation des données)
- **57 hospitalisations**
- **169 passages aux urgences**

Recommandations pour se protéger des piqûres de moustiques et de la dengue

- **Se protéger, y compris durant les 7 jours suivant l'apparition des symptômes pour protéger son entourage (répulsif, moustiquaire...)**

Continuer à se protéger, même si on a déjà été malade de la dengue antérieurement ; plusieurs sérotypes de la dengue peuvent circuler et une infection par un sérotype ne protège pas de l'atteinte par un autre sérotype.

- **Éliminer et vider les eaux stagnantes, qui peuvent constituer des gîtes à moustiques :**

tout ce qui peut contenir de l'eau chez soi et tout autour de son domicile (coupelles, petits récipients, gouttières, pneus, ...)

- **Consulter un médecin dès les premiers symptômes :** fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements... **et réaliser le prélèvement en laboratoire d'analyse médicale** prescrit par votre médecin pour confirmation du diagnostic de la dengue.

- **Si vous êtes malade de la dengue :**

- **continuez à vous protéger contre les piqûres de moustiques** pour éviter de transmettre la maladie à votre entourage et surveillez votre état de santé, surtout entre le 4^{ème} et le 8^{ème} jour de la maladie,
- **consultez votre médecin traitant ou en son absence un service d'urgence en cas de dégradation de votre état de santé.**

Retrouvez toute l'information sur la dengue à La Réunion
sur le [site internet de l'ARS La Réunion](#)